



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Meyrin

25 août 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande du Conseil administratif du 11 mai 2010 ;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 22 juin 2010 ;

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 8 octobre 2009

ARRÊTE :

Il est donné le nom de : **passage du Bovairon**

au passage sous les voies CFF de la gare de la Zimeysa, entre le no 3 rue de la Bergère et la route des Moulières. Un bovaïron est un jeune gardien de vaches en patois genevois.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} octobre 2010

Le code voie de cette artère est : 63070

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DSPE	1 ex.
DIM	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

H. Leydegger